



**Pharmacie
Carlin**
-Herboriste -

Date de l'autorisation : 17/12/2004

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez [l'aide](#).

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles [en cliquant ici](#)

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament appartient au(x) groupe(s) générique(s) suivants :

- [DULOXÉTINE \(CHLORHYDRATE DE\) équivalent à DULOXÉTINE 30 mg - CYMBALTA 30 mg, gélule gastro-résistante](#)

Composition en substances actives

- Gélule (Composition pour une gélule)
 - > duloxétine base 30 mg
 - sous forme de : duloxétine (chlorhydrate de)

Présentations

**> plaquette(s) thermoformée(s) PVC polyéthylène
polychlorotrifluoroéthylène aluminium de 28 gélule(s)**

Code CIP : 365 864-5 ou 34009 365 864 5 1

Déclaration de commercialisation : 03/01/2008

Cette présentation est [agrée aux collectivités](#)

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 6,81 € [Honoraire de dispensation](#) : 1,02 € Prix honoraire compris : 7,83 €

Taux de remboursement : 65%

[Les indications ouvrant droit au remboursement par l'Assurance Maladie sont disponibles en cliquant ici](#)

Ce médicament peut être pris en charge ou remboursé par l'Assurance Maladie dans les cas suivants :

- Trouble dépressif majeur
- Douleur neuropathique diabétique périphérique ; JOURNAL OFFICIEL ; 12/12/07

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour CYMBALTA 30 mg, gélule gastro-résistante

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 02/03/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement de l'épisode dépressif majeur reste important. Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques périphériques reste important.
Modéré	Avis du 02/03/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu de ces spécialités dans le trouble anxiété généralisée est modéré.
Important	Avis du 02/03/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement de l'épisode dépressif majeur reste important. Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques périphériques reste important.
Modéré	Avis du 02/03/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu de ces spécialités dans le trouble anxiété généralisée est modéré.
Important	Avis du 02/03/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement de l'épisode dépressif majeur reste important. Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques périphériques reste important.
Modéré	Avis du 02/03/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu de ces spécialités dans le trouble anxiété généralisée est modéré.

Important	Avis du 02/03/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement de l'épisode dépressif majeur reste important. Le service médical rendu par CYMBALTA dans le traitement des douleurs neuropathiques diabétiques périphériques reste important.
Modéré	Avis du 02/03/2016	Renouvellement d'inscription (CT)	Le service médical rendu de ces spécialités dans le trouble anxiété généralisée est modéré.

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.

Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.

Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS ([plus d'informations dans l'aide](#)). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour CYMBALTA 30 mg, gélule gastro-résistante

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 14/03/2007	Inscription (CT)	CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres antidépresseurs dans la prise en charge de l'épisode dépressif majeur (c'est à dire caractérisé). En l'absence de données comparatives, CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements habituellement utilisés dans le traitement des douleurs neuropathiques périphériques.
V (Inexistant)	Avis du 14/03/2007	Inscription (CT)	CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres antidépresseurs dans la prise en charge de l'épisode dépressif majeur (c'est à dire caractérisé). En l'absence de données comparatives, CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements habituellement utilisés dans le traitement des douleurs neuropathiques périphériques.
V (Inexistant)	Avis du 14/03/2007	Inscription (CT)	CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres antidépresseurs dans la prise en charge de l'épisode dépressif majeur (c'est à dire caractérisé). En l'absence de données comparatives, CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements habituellement utilisés dans le traitement des douleurs neuropathiques périphériques.

V [Avis du](#) Inscription
(Inexistant) [14/03/2007](#) (CT)

CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres antidépresseurs dans la prise en charge de l'épisode dépressif majeur (c'est à dire caractérisé).

En l'absence de données comparatives, CYMBALTA n'apporte pas d'amélioration du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux traitements habituellement utilisés dans le traitement des douleurs neuropathiques périphériques.

[Autres informations \(cliquer pour afficher\)](#)

- Titulaire de l'autorisation : ELI LILLY Nederland BV
- Conditions de prescription et de délivrance :
 - [liste I](#)
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 685 247 7